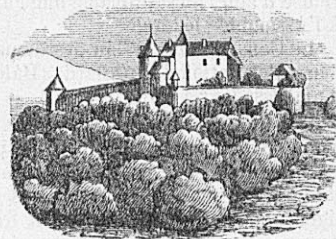




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Étranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BUREAU DU JOURNAL Grand'Rue N° 295, BULLE.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.
S'adresser à M. Brunisholz, Grand'Rue N° 164.
Lettres et argents franco.

Les Annonces de provenance étrangère au Canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de publicité Haaseustein & Vogler.

BULLE, le 9 Février 1883.

La Lactina.

Un nouveau produit destiné à apporter une économie considérable dans l'élevage du bétail bovin, vient de faire son apparition chez nous depuis quelques mois seulement, c'est la *Lactina*. Voilà encore un de ces progrès dont l'industrielle Angleterre vient de doter l'agriculture.

La *Lactina* est une farine qui a été soumise à une manipulation qui la rend apte à remplacer le lait naturel dans l'élevage des veaux et avec laquelle on fabrique un lait artificiel fort goûté des jeunes animaux et dont l'emploi procure à l'éleveur une économie d'au moins 20 %, ce qui n'est pas à dédaigner. De nombreux essais ont été faits dans le pays de Vaud et les journaux de ce canton nous ont déjà fourni des remarques fort intéressantes sur les résultats obtenus et sur ceux que l'on doit en attendre pour l'avenir; il est aujourd'hui certain que l'introduction de la « *Lactina* » sera très utile à notre agriculture et lui procurera des bénéfices incontestables.

Ce produit, inventé en Angleterre et exploité par la maison Bowyk, a été analysé à Paris, en mars 1882, par le chimiste Barral et ce n'est que depuis cette époque et après en avoir apprécié la valeur qu'il a été livré au commerce et à la consommation.

Dès son apparition en Suisse, le nouvel aliment fut soumis à l'analyse de nos chimistes et expérimenté dans la pratique par nos éleveurs. L'analogie de la « *Lactina* » avec le lait naturel étant reconnue et sa valeur nutritive établie, l'industrie nationale songea à s'occuper de la fabrication de ce produit qui, tout en nous affranchissant de l'industrie étrangère, forme une nouvelle industrie nationale digne de notre intérêt et de notre appui.

C'est M. Panchaud, à Vevey, qui le premier a soumis sa « *Lactina* » à l'examen de la station agronomique de Zurich et l'épreuve a été fort avantageuse pour le fabricant suisse, ses produits contenant une

proportion importante de matières azotées et de phosphates alcalins. Mais tout nous fait espérer que ce produit sera encore amélioré et que la chimie qui l'a réalisé ne s'arrêtera point là, qu'au contraire la science apportera toutes ses ressources pour renforcer la « *Lactina* » et en la rendant toujours plus nutritive et plus semblable au lait naturel par sa composition chimique, la rendra aussi toujours plus apte à remplir son but utilitaire et économique.

Dans la pratique, il importe de ne se servir de la *Lactina* que progressivement et avec la plus grande circonspection. Un éleveur vaudois, qui l'a expérimentée avec succès, conseille de ne commencer l'emploi de la *Lactina* que le quinzième jour après la naissance, en remplaçant alors le quart de la nourriture naturelle par le lait de lactina. On diminuera ensuite graduellement le lait de vache pour le remplacer par le nouveau produit qui sera mélangé avec celui-ci, après avoir été délayé avec soin dans l'eau bouillante. C'est ainsi que l'on arrivera à ne plus donner à l'élève que du lait de lactina, sans cependant le priver de la ration de fourrage qu'il commencera à consommer.

Il va sans dire qu'il faut suivre strictement les directions données par les prospectus pour la fabrication du lait, observer avec attention l'effet de la nourriture sur les jeunes animaux et nous sommes convaincus que l'on réalisera une économie notable dans l'élevage, sans nuire aucunement à la santé et au développement du bétail bovin.

Une épine.

Notre avant-dernier numéro annonçait que les citoyens honnêtes se refusaient à siéger au tribunal des faillites à côté de M. Philippe Favre. Le gouvernement de Fribourg se trouvait ainsi dans l'impossibilité de constituer ce tribunal. A chaque nomination il était répondu, je ne consentirai jamais à être le collègue d'un homme taré. M. Ph. Favre était une rude épine dans le pied du gouvernement qui restait en vergogne en présence de tout le canton. Jamais on

dans leurs mains et tirèrent sans appui; il faut convenir que leurs balles étaient un peu disséminées sur la cible.

— Pardon, messieurs, dit-il en ôtant son chapeau et en découvrant ses cheveux argentés, voulez-vous permettre à un vieux carabinier de tirer un seul coup avec cette arme-là?

— Mais, certainement, dit le chef en soulevant sa casquette, si cela peut vous faire plaisir.

L'arme fut chargée et quand son compagnon s'apprêta à faire feu, Henri Sandoz ne put réprimer un mouvement d'inquiétude. Le coup part; la mouche est atteinte près du centre.

— Je vous fais mon compliment, monsieur, dit l'officier, mais vous m'obligeriez en répétant l'expérience.

— Très volontiers, bien que je ne me sente pas disposé comme je le suis quelquefois.

Deux coups furent encore tirés, et les deux balles percèrent le carton central.

— Est-ce suffisant? dit M. Dubois en saluant avec grâce.

— Monsieur, dit l'officier supérieur, je voudrais tirer comme vous. Veuillez m'apprendre à qui j'ai l'honneur de parler?

— A Edouard Dubois, des montagnes de Neuchâtel; messieurs, je suis votre très humble serviteur.

— Saprستي! comme vous y allez! dit Henri Sandoz avec enthousiasme, j'en suis fier pour mon canton.

— C'est de l'histoire ancienne, mon garçon; j'ai soixante-six ans, vous pouvez juger de ce que je faisais quand j'en avais vingt-cinq. Mais voilà mon homme qui passe sur la route; aidez-moi à lui faire des signaux, je veux profiter de son char.

— Hé! Herr Prisi, Herr Wirth!

— L'aubergiste entendit enfin leurs appels et arrêta son cheval. M. Dubois prit place à ses côtés et le wægeli continua sa course vers la colline de Thierachern.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 19

LE PINSON DES COLOMBETTES

PAR
L. FAVRE

VII
LE BLESSÉ

(Suite.)

— Eh bien, au revoir, le plus opiniâtre, le plus obstiné, le plus têté de mes compatriotes; je suis furieux.

— Vous me permettez pourtant de vous accompagner jusqu'à la route.

Ils marchèrent en silence jusqu'au moment où des coups de feu attirèrent l'attention de M. Dubois.

— Qui est ce qui tire là bas? dit-il en s'arrêtant.

— Ce sont des officiers qui essayent des carabines.

— Je voudrais voir cela; est-ce permis?

— Parfaitement, je vous introduirai.

C'étaient en effet des officiers supérieurs de carabiniers qui procédaient à un essai d'armes de précision envoyées de divers côtés aux autorités fédérales par des armuriers suisses. Les fusils étaient placés sur un support mis en jeu par des vis de rappel, et pointés comme une pièce d'artillerie. Le tir de plusieurs d'entre eux était admirable. Un vieux carabinier, connu pour avoir remporté une collection des premières coupes dans les tirs fédéraux, ne pouvait voir cela sans éprouver d'étranges démangeaisons. Tel était le cas de M. Dubois. Son impatience s'accrut encore lorsque les officiers prirent les armes

n'a vu jusqu'à ce jour le phénomène d'un gouvernement ne trouvant plus de juge pour appliquer les lois et rencontrant des citoyens qui lui répondent: « Vous confiez l'administration de la justice à des créatures qui en sont indignes, vous la déshonorez en la rabaisant au niveau de vos passions, nous ne tremperons pas dans votre œuvre coupable. »

Maintenant le gouvernement est débarrassé de son épine; M. Favre a donné sa démission. Plusieurs journaux nous rapportent que la *Liberté* a été chargée de faire connaître la retraite de son protégé dans les termes suivants:

« M. Ph. Favre nous charge d'annoncer que, son but étant atteint par le dépôt de la plainte de M. Paul Glasson, il a déposé sa démission de membre du tribunal des faillites, afin de recouvrer sa pleine indépendance dans ce procès. »

M. Favre peut donc mourir tranquille, ou tout au moins dormir en paix sur les lauriers qu'il a cueillis depuis quelque temps et sous l'auréole des couronnes que les honnêtes gens lui ont tressées; son but est atteint.

Si M. Favre a entendu donner au public une idée assez exacte de sa valeur morale, certainement son but est atteint; s'il entend avoir placé le gouvernement dans un embarras ridicule et honteux, non seulement il a réussi, mais il a dépassé les plus optimistes prévisions. — Tout jeune encore, léger de bagage scientifique et d'honneur et parvenir à empêcher le gouvernement de constituer un tribunal, il y a bien de quoi faire la gloire de M. Favre, mais c'est humiliant pour le pouvoir qui voulait récompenser son attachement à la cause du N° 13.

CONFÉDÉRATION

Le Conseil fédéral s'occupera cette semaine de la grosse question du chemin de fer National. On croit qu'il refusera d'admettre la faillite des trois villes argoviennes et qu'il engagera Argovie à conclure un compromis avec Zurich. Si le gouvernement argovien

VIII

LE FALLBACH

On venait de se mettre à table aux bains de Blumenstein et la longue salle à manger comptait, ce jour-là, une trentaine de convives, lorsque la porte s'ouvrit et livra passage à un jeune officier à la tournure élégante, aux épaulettes d'or, que l'hôte introduisit avec force révérences. C'était Henri Sandoz; il déboucla son ceinturon, déposa son sabre dans un coin, et prit au bas de la table, comme nouveau venu, la place qu'on lui indiquait. Cela fit sensation: un étranger qui vient rompre la monotonie de la vie dans les petits bains de cet ordre est sûr d'attirer tous les regards; mais un bel officier d'une arme savante, tombant au milieu des dames et des vieilles filles qui peuplent d'ordinaire cet asile de chlorotiques, produit l'effet d'un météore dans un ciel obscur. Il fallait voir les ceillades que lui lançaient celles qui, de leur place, l'avaient dans leur rayon visuel; et les contorsions des autres qui devaient, pour le voir, avancer la tête ou se renverser sur leur chaise. Mais la surprise de ces dames n'était rien auprès de celle de M. Dubois qui se trouvait aussi au bas de la table, avec sa femme et Julia. La cuillerée de potage qu'il avalait en ce moment faillit l'étouffer et lui procura un accès de toux convulsive qui vint fort à propos donner le change sur les émotions diverses causées par cette entrée inattendue.

— Eh! lieutenant, quelle rencontre! dit-il en lui tendant la main à travers la table.

— Monsieur Dubois, mesdames, je suis votre serviteur.

Les vieilles filles remarquèrent que la plus jeune de deux dames, dont elles ne pouvaient nier la beauté rare, avait rougi et balbutié en répondant au militaire. Cette circonstance et tout ce qui suivit donna lieu à des commentaires qui eurent le don

naval

Hôtel des Alpes

ENSE

musique

lundi et mardi

Ville Bulle

musique

ENSE

6 Février.

Février 1883

que et danse

de Pont-la-Ville

rs y sont cordialement

J. Elmer, aubergiste.

gers, Charentiers et

nts en Bois.

acheter pour l'exporte-
gras et demi-gras,
jambons, lard et sau-
des bois de construc-
s et poutres.

es par écrit au Direc-
international de con-
Parc, 3 Genève. [129

Ph. HASLER à Bulle

choix de

à jouer

arots.

L' WINDSOR

énérateur (des che-
éricain, qui, par sa supé-
médaillé à l'Exposition de
est infailible pour rendre
a couleur naturelle. — Il

ustwath & Co.

ne croissance abondante,
usqu'alors inconnue. — Ce
e. — Se vend en flacons et
Coiffeurs et Parfumeurs.
llesdec, l'éminent baryton

il me soit donné l'occasion

otre Royal Windsor.

s deux ans, je l'ai recom-

t, et en ai fait des envois à

en ont fait mille compliments

er l'usage.

W. Pillette, 10, boulevard

ai obtenus avec votre Royal

ent satisfait que je l'ai de-

andé dans ma clientèle.

ne de l'Échiquier, PARIS.

ndre de la maison de chaque flacon

r la Suisse: CLERMONT.

ève. Dépôt à BULLE chez

oiffeur-parfumeur. [8

aubergistes.

Ph. Hasler à Bulle:

uettes

s et Liqueurs.

erie PHILIPPE HASLER.

refuse d'agir, il est probable que l'affaire sera soumise à l'Assemblée fédérale.

Le Conseil fédéral fait des démarches pour que le conseiller national Burkhardt (Bâle) accepte le poste d'ambassadeur à Paris.

Berne. — On évalue le déficit du député Muri à 2 ou 300,000 fr. Ce déficit est dû, paraît-il, à des spéculations très aléatoires sur des propriétés. Son arrestation a causé un grand émoi dans le district de Seltigen, qui sera particulièrement frappé. Au moment de son arrestation, il était en négociations avec un agent d'émigration pour passer en Amérique.

— Une discussion très vive a eu lieu au Grand Conseil sur la question de la suppression de l'obligation de la vaccination. L'obligation a été votée par deux voix de majorité.

— Le gouvernement de Berne a décidé de faire une démarche auprès du Conseil fédéral pour que les troupes ne soient pas appelées à entrer en service le jour du dimanche.

— Le gouvernement bernois vient d'interdire à l'Armée du Salut l'entrée du canton de Berne.

Zurich. — Il n'y a pas moins de 6,300 personnes à Zurich qui sont en retard pour le paiement des impôts. C'est plus de la moitié du nombre total des contribuables, qui est de 10,500.

— Un nommé Friedrich Caspar a empoisonné sa femme avec du vert de Schweinfurt. Il a essayé de se suicider, dans sa prison, en s'administrant le même poison, qu'il avait pu garder sur lui, mais la dose était trop faible pour amener la mort.

Bâle. — Le passif de la maison Paravicini est évalué approximativement à 11,875,000 francs. L'actif est de 4 millions, plus 650,000 fr. pour créances privilégiées. Le déficit serait ainsi d'environ 7 millions de francs.

St-Gall. — M. le commandant Anderegg, récemment décédé à Wattwil, a fait à divers établissements de bienfaisance des legs dont la somme totale dépasse 200,000 francs.

— On a arrêté un tonnelier, J. Zäch, d'Oberried, fortement soupçonné d'avoir tué son enfant, âgé de 24 jours seulement, alors que la mère, morte deux jours avant, gisait encore sur son lit de mort, dans la maison. Le prévenu est le frère d'un misérable qui, il y a quelques années, à Wallenstadt, a coupé en morceaux son enfant.

Uri. — Depuis quelque temps on s'occupe dans ce canton du tissage de la soie. Bientôt cette industrie s'étendra dans 17 communes et occupera des milliers de mains.

Appenzell Rh. Ext. — Des touristes qui ont tenté dernièrement l'ascension du Sentis, ont été surpris par une neige abondante et sont retenus prisonniers dans la maisonnette de la station météorologique installée sur cette montagne. Il y a 7 à 8 pieds de neige, dont il n'est pas question de sortir; mais grâce au téléphone, ces hôtes malgré eux peuvent communiquer avec la station de Schwendi. Ils ne paraissent rien avoir perdu de leur bonne humeur.

Schaffhouse. — Une propriétaire de ce canton, connue déjà par ses libéralités, a pris une résolution qui l'honore. Cette dame comprenant dans quel embarras se trouvaient les agriculteurs à la suite des mauvaises récoltes de ces années dernières, a remis à ses fermiers la moitié et à ses vigneronns la totalité du fermage.

Vaud. — Une pétition qui circule actuellement dans le district de Nyon, demande au Grand Conseil de soumettre au peuple un projet de décret interdisant aux fonctionnaires supérieurs de l'administration can-

d'occuper leur esprit et de fournir une pâture à leurs caquets pendant une semaine.

— De quel côté les manœuvres se font-elles aujourd'hui? dit un monsieur qui avait la tournure d'un ecclésiastique; j'ai entendu le canon toute la matinée.

— Du côté d'Amsoldingen et de Wimmis, dit le lieutenant; les troupes rentreront bientôt dans leurs quartiers.

— Quand aura lieu le tir de nuit?

— Demain.

— Et les troupes seront licenciées?

— Oui, monsieur.

— C'est bien heureux; j'avoue que ces fusillades, ces canonnades me fatiguent; j'ai assez de la guerre. Et vous, mon officier?

— La réponse est difficile; lorsqu'on aime son arme, il est rare qu'elle ne présente pas de temps à autre une compensation aux fatigues et à la perte de temps qu'entraîne le service militaire.

— Ces compensations ne doivent pas manquer, dit avec emphase une demoiselle maigre et sèche qui avait dû être gouvernante dans son jeune âge; est-il rien de plus enivrant que les revues, les cavalcades, les riches uniformes, la pompe des défilés au son des bruyantes fanfares, quand la foule applaudit et couvre les drapeaux de fleurs et de couronnes.

— Pour certaines natures; et pour les officiers de salon peut-être. Mais songez au pauvre pontonnier qu'éveille le tambour au milieu de son premier sommeil et qui doit aller, tout endormi, par une nuit pluvieuse et froide, jeter un pont à travers l'Aar, au risque d'attraper une fluxion de poitrine ou de se noyer.

— Est-ce qu'en Suisse on pousse la barbarie jusque là?

— C'est ce que font toutes nos compagnies de sapeurs du

tonale d'accepter un mandat de député à l'Assemblée fédérale.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a interdit provisoirement les réunions du soir et celles du dimanche après midi de l'Armée du Salut.

Genève. — Hier après midi, au chemin du Mail, un individu, Français d'origine, a mis fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet. La mort a dû être instantanée.

CANTON DE FRIBOURG

Entrepreneur et Conseiller d'Etat.

Des polémiques assez vives se sont engagées à Berne et à Zurich au sujet des officiers de l'Armée fédérale qui se font, à ce qu'on dit, habiller à Berlin. M. Théraulaz-Chiffelle, Président de notre Conseil d'Etat, fournisseur des habillements militaires pour notre canton, n'est pas encore entré en lice. Pour qui connaît les brûlantes aspirations de notre haut conseiller à franchir les étroites limites de notre canton pour siéger en chambres fédérales, il y a là quelque chose de surprenant. Siéger à Berne et vendre à la Confédération de quoi équiper l'armée fédérale, ne serait pas une spéculation à dédaigner, d'autant plus que ce nouveau débouché ne s'opposerait pas à ce que M. Théraulaz continue à habiller nos recrues. Mais le grand magistrat a flairé qu'à Berne l'opération, de moralité un peu suspecte, n'aurait pas grande chance de succès. D'abord les prix pourraient être vivement débattus, puis le contrôle se ferait et les contrôles sont si ennuyeux! Chez nous c'est plus agréable, on s'arrange en famille, on est à la fois juge et partie; M. Théraulaz, négociant, vend sa marchandise au gouvernement de Fribourg et en sa qualité de conseiller d'Etat il se l'achète à lui-même pour le canton; il est à la fois vendeur et acquéreur. Nous voulons bien croire pourtant qu'il quitte la salle des délibérations quand il s'agit de lui adjuger des fournitures, mais il ne perd pas pour autant son influence et sa qualité d'homme d'Etat.

La loi défend à un tuteur ou curateur d'emprunter, de vendre à son pupille ou d'acheter de lui quoi que ce soit, attendu qu'il ne doit pas mettre ses propres intérêts en opposition avec ceux de son administré. Voici qu'un conseiller d'Etat appelé à gérer les intérêts de tout le canton se lance dans des entreprises dans lesquelles son administré est directement intéressé.

La loi interdit à M. le conseiller non-seulement de faire des marchés avec l'Etat qu'il représente, elle lui défend encore toute espèce de négoce. Il est navrant de constater qu'un dignitaire du pouvoir exécutif s'abandonne à de pareilles illégalités. Et celui qui professe un semblable respect pour la loi, est le promoteur du projet des réformes judiciaires! Quelle ironie! Quelle cynique manière de donner le change et de tromper le peuple! Continuez à vendre vos boutons, vos guêtres et vos tuniques au gouvernement, M. Théraulaz, mais ayez la pudeur de nous faire grâce de vos grands airs de catholique, profondément attaché à notre sainte mère l'Eglise; faites-nous grâce aussi de vos prétentions de protecteur et de réorganisateur de la justice; elle ne s'abaissera jamais à cheminer avec vous.

L'on n'est jamais trahi que par ses amis.

Certain journal demande pourquoi un membre du Conseil de direction de la Caisse d'amortissement n'a pas donné sa démission lorsqu'il a entrepris des affaires de banque pour son propre compte.

A notre tour. — Pourquoi un préfet conserve-t-il

génie; chaque homme remplit son devoir sans se plaindre, rentre dans sa tente ruiselant d'eau, et remercie Dieu quand il peut trouver un peu de feu pour sécher ses vêtements.

— Avez-vous jamais fait ce service-là? dit Julia de sa voix mélodieuse.

— Oui, mademoiselle, quand j'étais aspirant, et je déclare que cela me paraissait très dur.

Lorsqu'on se leva de table, tout le monde se dispersa; les uns allèrent faire leur sieste dans leur chambre, d'autres improvisèrent des jeux dans la cour, d'autres s'installèrent sous les grands arbres qui entourent l'établissement.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas dit que vous viendriez? dit M. Dubois dès qu'ils furent seuls; vous m'avez causé une émotion....

— Je me suis décidé tout-à-coup; j'avais des motifs pressants; quand partez-vous pour le Fallbach?

— Tout à l'heure; je vais prévenir ces dames.

Le Fallbach est un fort ruisseau dont l'eau cristalline et fraîche s'échappe du puissant massif du Stockhorn et fait mouvoir plusieurs moulins appartenant au village de Blumenstein dont les chalets rougés et pittoresques sont épars sur un vaste territoire. Au pied même du Stockhorn, le ruisseau tombe d'une assez grande hauteur et forme une belle cascade dans un site des plus sauvages. Un peu en arrière est l'église de la paroisse, la demeure du pasteur et le cimetière.

C'est là que nous retrouvons Julia, assise sur un pliant, un carton sur ses genoux, et dessinant la vieille église, bâtie sur le penchant d'une colline, avec son toit de bois et sa tour carrée où l'on monte par une échelle extérieure. Henri, un parasol à la main, la garantit des rayons du soleil, pendant que leurs deux compagnons se reposent sur des billes de sapin à l'ombre d'un arbre.

les fonctions d'administrateur d'une compagnie de chemins de fer, alors que certain article de loi statue que les fonctions de préfet sont incompatibles avec l'exercice de la profession d'avocat, du notariat, de l'art médical et de la procure, et en général avec toute profession dont l'exercice serait placé sous sa surveillance par les lois ou la nature des choses.

Une circulaire de 1874, dictée par la promulgation de la loi fédérale sur les accidents de chemins de fer, prescrit qu'en cas d'accident c'est le préfet qui doit faire l'enquête. Pas n'est difficile de saisir ce qu'il y a d'anormal dans l'enquête d'un fonctionnaire qui instruit contre la société qu'il administre.

A bon entendeur, salut!

Le discours prononcé par M. le conseiller national Jaquet a fait le tour de la presse en Suisse. Tout le monde a admiré les éloquentes et énergiques paroles de l'orateur; chacun a été frappé de la vérité de ses appréciations. Seuls les journaux libertards devaient pousser leur note discordante. Il est certains oiseaux de nuit que rien n'effarouche comme la lumière; l'éclat du jour leur est insupportable. Nos libertards leur ressemblent par plus d'un côté; rien ne les offusque autant que le vrai. Mr Jaquet leur a dit quelques dures vérités, de là irruption de fougueuse colère et bordées d'injures à l'adresse de ce respectable magistrat; on l'a traité de menteur, hypocrite, Judas et communard; on est même allé jusqu'à lui faire entrevoir la porte de la prison!

M. Jaquet a pour lui la presse honnête de tous les partis en Suisse. Son honorabilité est assez solidement assise dans le canton de Fribourg et dans la Suisse entière pour que les vaines déclamations de feuilles sans pudeur n'arrivent pas jusqu'à lui. Ce ne sont pas les Soussens et Cie., ni le petit correspondant qui écrit depuis Estavannens qui feront croire à nos populations de la Gruyère que M. Jaquet est plus dangereux que Louise Michel. Nous conseillerions à M. Soussens et au petit correspondant de venir insulter M. Jaquet dans nos campagnes comme ils le font dans leurs journaux pour voir de quel air ils reprendraient le chemin de l'autre d'où ils n'oseront jamais sortir à l'éclat de la lumière.

L'assemblée bourgeoise qui s'est tenue dimanche, a adopté, à l'unanimité moins 3 voix, la transaction passée avec M. le conseiller d'Etat Menoud au sujet des 40,000 frs. légués à l'Orphelinat par Aimé Frossard, sous deux réserves: la première, proposée par M. l'ingénieur Montnach, porte que chacune des deux parties supporterait ses frais; l'autre émanant de M. Ed. Biehmann, modifie la transaction en ce sens que sur les six enfants que pourra recevoir l'Orphelinat, un ou deux pourront être protestants.

Le Conseil d'Etat a accordé une prime de 50 fr. aux appointés de gendarmerie Grivel et Ruffieux qui ont sauvé un enfant tombé dans la Sarine.

Le Grand Conseil est convoqué en session extraordinaire sur le 19 février prochain.

Une petite fille d'environ deux ans, en l'Auge à Fribourg, s'étant trop approchée du feu de potager, pendant l'absence de sa mère, eut ses vêtements brûlés, la pauvre enfant est dans un état désespéré.

Les délais d'inscription pour l'exposition temporaire du groupe XXVI, agriculture, ont été fixés ainsi, pour l'exposition nationale de Zurich:

Pour les chevaux le 15 avril.

» le gros bétail le 15 avril.

— Si vous me regardez dessiner, je sens que je ne ferai rien de bon, dit Julia au bout d'un moment.

— Ne vous pressez pas, procédez lentement, cherchez les masses et les grandes lignes avant tout, le reste vient après.

— Je vous prie de croire que je ne suis pas toujours si maladroite.

— Autrefois, aux Colombettes, vous ne dessiniez pas.

— Non, j'étais une paresseuse et une ignorante, mais l'exemple d'un certain sergent qui se mettait à tout avec un entrain infatigable, m'a éclairée sur les lacunes de mon éducation.

— Ce sergent n'avait pas de quoi se glorifier, il devait cette activité à l'exemple de son père et surtout de sa mère.

— Elle est bonne, votre mère, n'est-ce pas? je serais bien heureuse de voir son portrait.

— De voici, dit Henri en lui présentant un joli médaillon en or contenant un photographie.

— Oui, dit Julia avec une intonation profonde, l'intelligence brille dans ses yeux et sur son front, et la bonté est peinte dans les lignes du menton et de la bouche: Quelle est la couleur de ses cheveux?

— Ils sont châtain, mais entremêlés de fils blancs.

— Tout en parlant, Julia avait pris une feuille blanche et, en quelques coups de crayon, avait ébauché la figure de Mme Sandoz et lui avait donné une ressemblance frappante.

— Est-ce que je commets une indiscretion? dit-elle en interrompant son travail.

— Ma mère serait charmée de vous appeler sa fille.

— Croyez-vous qu'elle ne me trouverait pas bien imparfaite?

— Ne me demandez pas cela, je ne serais pas un juge impartial.

(A suivre.)

Pour l'...
> l'...
> l'...
> l'...
> l'...
L'exp...
lieu des...
jusqu'au...
Les ins...
d'agricul...
Fribou...

MM. l...
culture d...
des grain...
de Zurich...
député...
après-mi...
10, 17...
l'auberg...
Fribou...

(Cor...

Notre...
de subir...
de M. J...
l'affectio...
douloure...
Né à...
tant, J...
cantona...
Girard...
vers la c...
si bien m...
Nomm...
tarder à...
être app...
pas de p...
dévouem...
huppés...
aujourd'...
faction...
triotism...
il bientô...
et de d...
gagner s...
Mais l...
et, instr...
taire se...
fonction...
il avait...
vaient p...
continué...
plus gro...
le cœur...
1861. A...
il occup...
Carouge...
régent s...
un avan...
dévouem...

Si ces...
vous, G...
vous, en...
per. C'...
chez lui...
dans le...
de loisir...
pas de...
concitoy...
à la fond...
destinée...
reux. O...
ses mem...
dans un...
vices de...
à ses ar...
nombre...
à sa der...
n'ont pa...
ont batt...
sa tomb...
Ci-gi...
un excel...

Pour le menu bétail le 15 mars.
 > les volailles le 15 mars.
 > les chiens le 15 avril.
 > les abeilles le 1^{er} juin.
 > l'industrie laitière le 15 juin.

L'exposition collective générale des produits aura lieu dès le 20 septembre et les inscriptions auront lieu jusqu'au 1^{er} août.

Les inscriptions seront reçues au bureau de la Société d'agriculture, rue du Pont-suspendu n° 117.

Fribourg, le 6 février 1883.

Le Secrétaire de la Société fribourgeoise d'agriculture:
 PAUL GENDRE.

MM. les membres de la Société fribourgeoise d'agriculture qui auraient l'intention d'acheter en commun des graines fourragères soumises au contrôle fédéral de Zurich peuvent adresser leurs demandes à M. le député *Bertschy* le dimanche 11 courant, à 3 heures après-midi, à l'auberge de Mariahilf ou les samedis 10, 17 et 24 courant, dès 10 heures du matin, à l'auberge des Maréchaux à Fribourg.

Fribourg, le 6 Février 1883.

Le Secrétaire de la Société fribourgeoise d'agriculture:
 PAUL GENDRE.

GRUYÈRE

(Correspondance particulière de la Gruyère.)

Genève, le 7 février 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Notre colonie fribourgeoise, déjà si éprouvée, vient de subir encore une perte bien cruelle en la personne de M. *Jean Yenny* que la mort est venue enlever à l'affection des siens, le 2 février, après une longue et douloureuse maladie.

Né à Hauteville, dans cette Gruyère qu'il aimait tant, J. Y. suivit dans sa jeunesse les cours de l'école cantonale dirigée, on sait avec quels succès, par les Girard, les Daguet, les Ayer etc. Son goût le poussait vers la carrière de l'enseignement, carrière qu'il devait si bien remplir pendant sa trop courte existence.

Nommé instituteur à Estavannens, il ne devait pas tarder à s'apercevoir, comme bien d'autres, que pour être apprécié, dans le canton de Fribourg, il ne suffit pas de posséder les capacités requises, connaissances, dévouement et zèle, mais que le servilisme envers les huppés du jour est la condition du succès, alors comme aujourd'hui. Pour remplir ses fonctions à la satisfaction de tous, il lui eût fallu un peu moins de patriotisme et d'indépendance de caractère, aussi se vit-il bientôt dans le cas de falloir résigner ses fonctions et de demander à l'étranger le pain qu'il eût pu gagner si noblement dans son pays.

Mais le *Heimweh* le ramena bientôt dans sa Gruyère, et, instruit par l'expérience, J. Y. se promit bien de faire ses opinions et ses aspirations. Il reprit ses fonctions d'instituteur dans un autre district. Le naïf, il avait compté sans son hôte : ses ennemis ne l'avaient pas perdu de vue. En butte à leurs tracasseries continuelles, il s'aperçut d'abord qu'il avait affaire à plus grosse partie que lui, et cette fois, la mort dans le cœur, il quitta le canton définitivement. C'était en 1861. Accepté d'abord comme sous-régent à Bernex, il occupa les fonctions de régent à Sézegnins, puis à Carouge, et, il y a 8 ans, le Conseil d'Etat le nomma régent secondaire à Bernex, récompensant ainsi par un avancement bien mérité, le zèle infatigable et le dévouement de celui que nous pleurons aujourd'hui.

Si ces détails vous paraissent un peu fastidieux à vous, Gruyériens, qui avez l'avantage de vivre chez vous, en voici d'autres qui ne doivent pas vous échapper. C'est l'accueil cordial, chaleureux qu'ont reçu chez lui les nombreux Fribourgeois qui se sont trouvés dans le cas de faire appel à sa bonne volonté. Le peu de loisirs dont il pouvait disposer ne lui permettant pas de vouer toute la sollicitude qu'il portait à ses concitoyens, il contribua dans la mesure de ses forces à la fondation de la « Solidarité fribourgeoise », société destinée à venir en aide à nos compatriotes malheureux. Outre les secours que cette société distribue à ses membres nécessiteux et pour lesquels il contribuait dans une large mesure, qui pourrait compter les services de toute nature qu'il a rendus en toute occasion à ses amis les Fribourgeois ? Quoi qu'il en soit, les nombreux amis et connaissances qui l'ont accompagné à sa dernière demeure ont prouvé que ses bienfaits n'ont pas été semés en terre ingrate et leurs cœurs ont battu à l'unisson avec celui de l'orateur qui, sur sa tombe, a prononcé ces paroles sublimes :

Ci-git un homme de bien, un bon père de famille et un excellent citoyen.

Un de vos lecteurs.

On nous demande comment il se fait que la discussion Dey ne se termine pas alors que depuis longtemps rien n'empêche la liquidation.

Un de ces jours derniers deux campagnards se trouvaient à l'auberge de Corbières, près du pont. L'un d'eux sortit un portefeuille contenant fr. 250 en billets de banque qu'il destinait à payer du foin. L'on remarqua tout à coup que portefeuille et billets de banque avaient disparu.

Le seul individu présent au moment de l'exhibition du portefeuille s'est éclipse avant qu'on eut remarqué le vol ; on le soupçonne d'avoir escamoté la grenouille. Il est, dit-on, écrivain.

ÉTRANGER

France. — Le juge d'instruction a rendu une ordonnance renvoyant le prince Napoléon devant la Chambre de mise en accusation, comme coupable d'attentat tendant à détruire la forme du gouvernement. La Chambre statuera dans la huitaine au plus tard.

— La Chambre française s'est séparée vendredi à minuit, après avoir rejeté le projet Floquet et adopté à l'énorme majorité de 210 voix (373 contre 163) le projet de la commission. Ce projet prive les membres des anciennes familles ayant régné sur la France de leurs droits civiques, les expulse de l'armée et tolère leur présence sur le territoire français, jusqu'au moment où il plaira au gouvernement de les en faire sortir par un simple décret.

C'est maintenant le tour du Sénat. La commission du Sénat pour examiner le projet de loi contre les princes est composée de huit commissaires opposés à tout projet, parmi lesquels MM. Barthélémy St-Hilaire, Waddington, de St-Vallier, Léon Say et un seul commissaire, M. Testelin, favorable au projet.

Les huit commissaires opposés représentent environ 145 voix contre 110.

— On assure que M. Ferry n'acceptera pas la mission de former un cabinet.

Le bruit court que M. Grévy appellerait M. Brisson.

Allemagne. — Le représentant de la Prusse dans le Schleswig vient de prendre une décision rigoureuse contre les fils des anciens habitants qui, en 1866, ont opté pour la nationalité danoise dans les duchés de l'Elbe. Ces résidents de la seconde génération ont été, malgré l'option de leurs parents, considérés comme sujets prussiens et invités de se mettre en règle pour leurs obligations militaires. Le Danemark trouve cette mesure contraire au texte du traité de réunion à la Prusse.

— Krüger, le gardien des éléphants du jardin zoologique de Berlin, voulant nettoyer l'étable, enleva le foin placé devant Rostom, l'éléphant mâle ; l'animal, furieux, saisit le gardien avec sa trompe et le lança si fort contre un mur qu'il lui enfonça la poitrine. Puis, il reprit sa victime et lui broya le cou. Il paraît que le gardien avait maltraité l'éléphant sans raison. C'est le second cas du même genre qui se produit au jardin zoologique. Krüger était père de sept enfants.

— On apprend de source certaine que l'état de l'impératrice Augusta est désespéré.

Italie. — La chambre a résolu de prendre en considération le projet de loi présenté par M. Cavellotti et demandant que l'expédition garibaldienne de 1867, qui a eu son point culminant dans la bataille de Mentana, soit reconnue comme l'une des campagnes nationales.

Espagne. — *Madrid.* Des individus porteurs de faux titres 4 % de la dette intérieure ont été arrêtés à Mataro, porc de la province de Barcelone.

Egypte. — La plupart des Suisses qui faisaient partie de la gendarmerie égyptienne sont de retour. Il en est arrivé 200 à Genève. Ils étaient très heureux de leur position, mais ils sont remplacés par les policemen anglais qui sont récemment arrivés de la Métropole.

— Deux gardes de police suisses, à Alexandrie, se relevaient dans l'intérieur de la prison de Moharem bey.

La sentinelle relevée, nommée Philibert Peney, remit son fusil à la nouvelle, nommée Baptiste Mazzoni ; celui-ci, ignorant que le fusil était chargé, coucha son compagnon en joue et l'étendit raide mort, la balle l'avait atteint en pleine poitrine.

Etats-Unis. — De grandes inondations ont eu lieu dans l'Ohio, l'Indiana et en Pennsylvanie. Les chemins de fer sont submergés ; les dommages sont énormes.

— Une petite fille vient d'obtenir pour toute sa vie un permis de circulation sur la ligne du Pacifique. Deux trains roulaient sur la même voie et allaient se rencontrer, quand elle fit des signaux d'alarme avec son tablier et prévint une catastrophe.

Tout bon paysan doit avoir écurie bien garnie ; s'il est député, syndic, juge de paix ou assesseur, le gros tas de fumier sous l'avant-toit, est indispensable. Or, le nôtre est assesseur assez dodu ; le tas de fumier pose en réclame devant sa maison et paraît proclamer que son propriétaire est mûr pour le Grand Conseil. Mais en attendant l'heureux jour il favorise des rayons lumineux de son intelligence tantôt la justice chançante, tantôt l'agriculture.

Naguère, ou il y a quelques années, un jeune porc faisait l'admiration des voisins et l'orgueil du matadore ; il fallait voir ce bijou de sa race aux formes potelées, aux articulations artistement arrondies, avec son air intelligent et cette désinvolture qui révèle le contact de la bonne société. Il fallait soigner ce bijou des grâces et lui faire respirer pendant l'été l'air pur de la montagne.

Cinq mois durant il dût grouiller dans la fange du chalet et subir la société de semblables, ses inférieurs en tous points. L'automne approchant, *Té fau allâ tzerchi chi pouro puè, Martin*, dit le propriétaire à son neveu.

Martin obéit et quelques jours plus tard *Bijou* rentra au bercail de son maître. Ce dernier se trouvait absent et sa demeure fermée. Martin ne sut qu'enfermer l'animal dans une remise et se retirer.

Revenant le soir après avoir rendu bien des arrêts le propriétaire entendit un grognement. Peut-être un *pèchièdre*, quelqu'esprit malfaisant, se dit-il, et il décroche le rameau de sapin disposé en croix sur le seuil de la porte d'entrée, puis ouvrant la remise : « Si tu es un esprit du mal, rentre dans les ténèbres éternelles. » Pendant qu'il se signait trois fois, rapide comme une ombre l'exorcisé glissa entre ses jambes et le fit rouler trois fois sur lui-même. Par saint Joseph Schorderet, s'écria-t-il, sainte Vierge assistez-nous !

De la nuit il ne put dormir ; le lendemain il était inquiet et expliquait son trouble en disant que ces maudits Bienpublicards avaient jeté un maléfice sur sa demeure.

Deux jours après, rencontrant le neveu Martin : *Et pu, quand vâ tho tzerchi mon caion*, lui dit-il ?

Ma, lei ia tré dzoua que lé menâ vers vo.

— Peste des conservateurs modérés ! ils me l'auront enlevé !

Après explications, M. l'assesseur dût pourtant se convaincre que le démon exorcisé quelques jours avant était son *Bijou* du printemps dernier. *Bijou* avait pris la clef des champs. Il fallait le retrouver. Le dimanche, après la messe, revêtu de ses habits des jours d'audience, le propriétaire commence à battre la campagne. Après trois jours de recherche *Bijou* fut retrouvé le mercredi de la bénédiction de Pont-la-Ville, non loin de cet endroit. Ce ne fut qu'après triple sommation et proclamation des peines prévues pour résistance à l'autorité que *Bijou* consentit à se rendre prisonnier.

Un joueur prête un billet de banque de 1,000 fr. à un de ses amis et va fumer un cigare sur la terrasse.

— Et bien ! dit-il en revenant, mon billet de mille a-t-il fait des petits ?

— Des petits ? mais oui, tu vois, répond l'autre d'un ton piteux, en lui montrant deux billets de cent francs.

Avis officiels.

Discussion des biens des successions répudiées de Charles, feu André Galley, décédé à Lussey ; de Joseph, feu Pierre Sallin, décédé à Villarimbond. Interventions pour les deux au greffe du tribunal, à Romont, jusqu'au 26 mars prochain.

Réunions de créanciers : Ceux de Joseph Chipret, négt., à Fribourg, le 16 février, à 9 heures avant midi, à la salle du tribunal des faillites pour vérification et affirmation des créances.

Ceux de Stockinger et Boehis, pour mêmes opérations, au même local, le 16 février, à 10 heures avant midi.

Ceux de Tobie Genoud, le 23 février, à 10 heures avant midi, au même local, pour ratifier une transaction et suivre aux opérations de la faillite.

Ceux de la succession vacante de Théodore Tercier, le 17 février, à 2 heures après midi, maison judiciaire, à Fribourg, pour se prononcer sur la revendication de la part du fils Tercier, d'une somme versée par la Société de secours en cas de décès.

Mercuriale du marché de Bulle du 8 Février 1883.

	F.	C.	F.	C.
Froment . . . le sac de 150 litres	25	—	à	30
Messel . . . " " "	—	—	à	—
Seigle . . . " " "	19	—	à	20
Epeautre . . . " " "	—	—	à	—
Orge . . . " " "	—	—	à	—
Avoine . . . " " "	14	50	à	15 50
Pommes de terre . . . le décalitre	1	70	à	1 80
Fromages, gras . . . le kilo	1	40	à	1 50
" maigre . . . " "	—	90	à	1 —
Beurre . . . " "	2	70	à	2 80
Oeufs . . . la douzaine	—	75	à	— 80

Pour la rédaction : C. GILLARD.

